



le Flash finances

Juin 2024



Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous présenter le budget communal de l'année 2024, approuvé par l'ensemble du conseil municipal, le 10 avril 2024.

Nous avons pris la décision, une nouvelle fois, de ne pas augmenter les taux d'imposition de la fiscalité locale. Néanmoins, vos impôts locaux vont évoluer au regard de la revalorisation des bases fiscales à hauteur de l'inflation, décision émanant de la loi.

Réhabilitation du groupe scolaire :

Les travaux de réalisation de la première tranche touchent à leur fin. Les élèves des 8 classes de l'école élémentaire intégreront les nouveaux bâtiments lors de leur rentrée scolaire prochaine, en septembre 2024. Les 5 classes de la maternelle, seront transférées dans l'ancienne école, pendant la durée des travaux (environ 5 mois)

La déconstruction de l'école élémentaire et la création des cours interviendront à la suite. La fin de chantier du groupe scolaire Geneviève Grattier est programmée à la rentrée 2025.

Espace santé :

Le permis de construire déposé par notre partenaire la société Lexham, est en instruction. Le démarrage des travaux est prévu en fin d'année, pour une mise à disposition aux professionnels de santé au premier trimestre 2026.

Résidence seniors :

Elle sera réalisée, en cœur de bourg, sur le site de l'école élémentaire. Nous avons pour objectif d'accueillir une trentaine de résidents. Nous sommes en phase de consultation afin de désigner un porteur de projet.

Sécurité :

La mise à disposition de la police municipale de Montoir de Bretagne est désormais effective depuis le début de l'année 2024.

La vidéoprotection est en cours d'analyse. Les caméras seront installées au cours du dernier trimestre 2024.

Je tiens à remercier l'ensemble de nos partenaires pour leurs contributions financières dans la réalisation de nos projets. La réhabilitation du groupe scolaire a bénéficié du concours de l'Etat, du Département, de la Région, de la Caf, de Saint-Nazaire Agglo-CARENE et l'ADEME.

Je tiens également à remercier l'ensemble des acteurs, notamment associatifs, pour la gestion économe des structures communales.

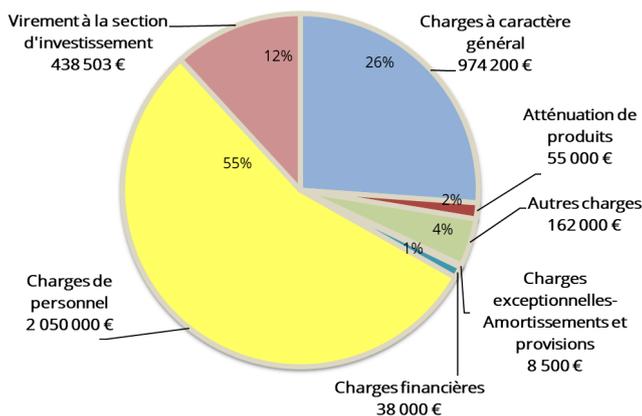
Jean-Michel CRAND
Maire de
Saint Malo de Guersac

Section de fonctionnement : 3 726 203 €

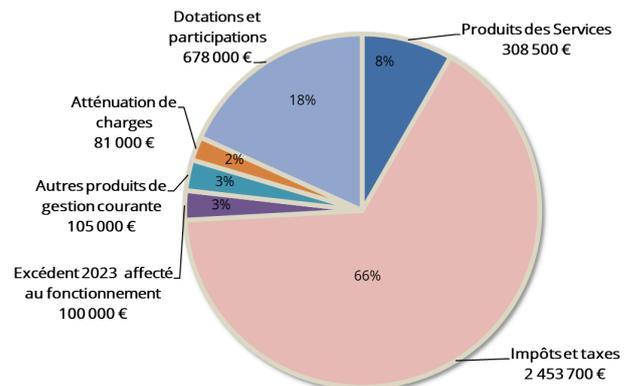
Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues pour l'année. Il se compose de deux sections : fonctionnement et investissement.

La section de fonctionnement concerne les dépenses et les recettes nécessaires à la gestion courante des services communaux.

Dépenses



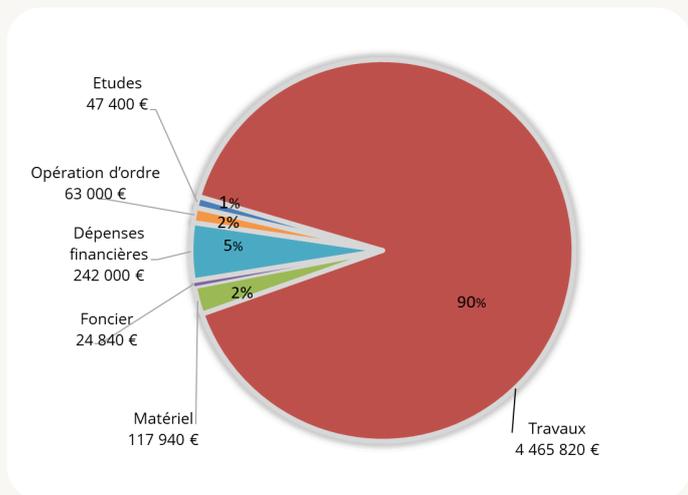
Recettes



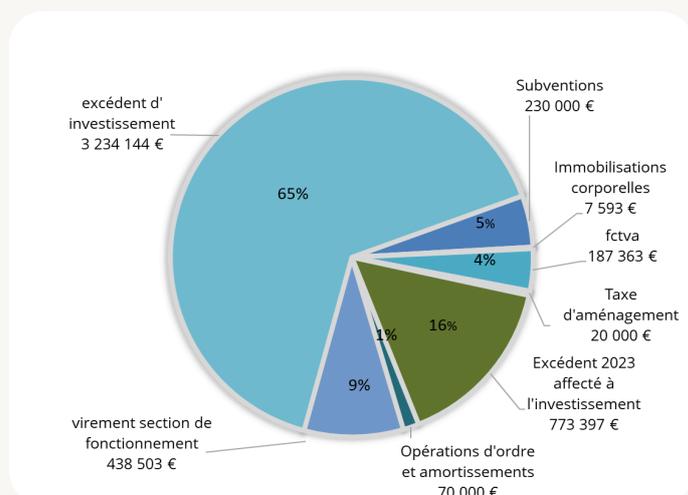
Section d'investissement : 4 961 000 €

La section d'investissement regroupe les opérations contribuant à valoriser le patrimoine de la Collectivité

Dépenses



Recettes



Les principaux projets d'investissement 2024

Groupe scolaire :

Fin des travaux de construction de l'école élémentaire et réhabilitation des locaux de l'école maternelle

Restaurant scolaire :

Mise en place d'un self-service

Bâtiments Communaux
4 150 000 €



Complexe sportif et salle des fêtes :

Travaux de mise aux normes et mise en place d'éclairage LED.

Médiathèque :

Pose de stores occultants.



Installation de la vidéoprotection :

168 000 €



Voiries communales :

Travaux d'entretien et aménagements divers
126 000 €



Eclairage public :

Passage en LED à Errand et rue du Souvenir
58 200 €



Environnement :

Réfection de chemins – Restauration de mares et plantation de haies
Etude de diagnostic des ponts et passerelles
43 200 €

Ecole Geneviève Grattier : Réhabilitation du groupe scolaire

Coût total de l'opération : 4 300 000 € HT

Les subventions :

-DETR :	759 000 €
-FONDS VERT :	500 000 €
-DEPARTEMENT :	600 000 €
-REGION :	100 000 €
-CAF (Caisse allocations familiales) :	133 000 €
-ST-NAZAIRE AGGLO- CARENE :	81 000 €
-ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) :	73 530 €

Total 2 246 530 €

Reste à charge commune : 2 053 470 € HT

(dont emprunt 1 700 000 € au taux de 1.10% sur 25 ans).



Focus
groupe
scolaire

Focus subventions

Les subventions versées aux associations

Pour 2024, l'enveloppe globale des subventions aux associations inscrite au budget s'élève à 42 454 €.

- Associations culturelles, sportives et de loisirs : 27 615 €
- Associations éducation, enfance-jeunesse : 7 489 €
- Associations solidarité, santé : 7 350 €

La fiscalité locale : maintien des taux d'imposition

Depuis 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée pour tous les contribuables.

La perte de recettes communales résultant de cette suppression est compensée par l'Etat.

La fiscalité directe concerne donc, désormais, uniquement la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Les recettes provenant de ces taxes dépendent de l'évolution des bases fiscales fixées annuellement par l'Etat et des taux d'imposition décidés par les Collectivités.

Pour 2024, les bases fiscales ont été revalorisées de 3.9% et le conseil municipal a voté le maintien des taux d'imposition à leur niveau de 2023.

	Taux votés en 2024	Produits attendus en 2024
Taxe Foncier bâti	38,71	925 556 €
Taxe Foncier non bâti	75,62	24 425 €
Taxe Habitation sur résidences secondaires	18,82	10 690 €
TOTAL		960 671 €
Compensation TH Etat		459 917 €
Autres ressources fiscales (Pylônes)		9 223 €
TOTAL RESSOURCES FISCALES		1 429 811 €

Focus impôts

Baisse de l'encours de dette

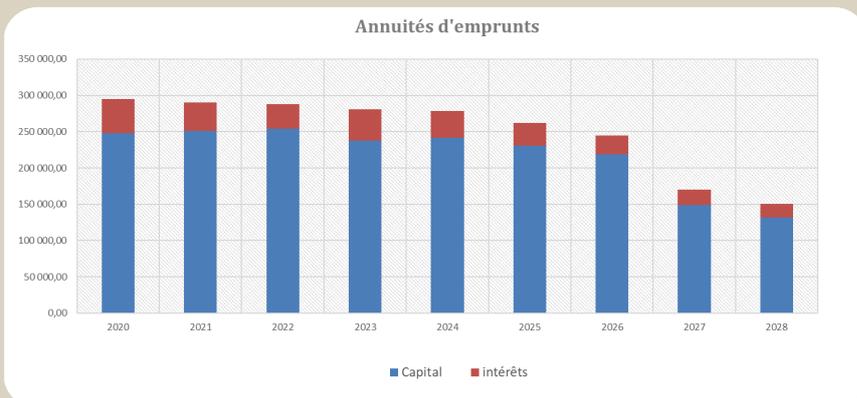
L'encours de la dette représente le capital restant dû au 31/12 de l'ensemble des emprunts souscrits par la Collectivité.

Cet encours diminue grâce à l'extinction de dettes anciennes.

Au 31/12/2023, il s'établit à 2 608 000 € en incluant l'emprunt de 1 700 000 € contracté en 2022 dans le cadre de la réhabilitation du groupe scolaire.

Pour 2024, le remboursement des emprunts prévu s'élève à 280 000 € dont 38 000 € au titre des intérêts.

Focus Dette



JUIN

- 14** Fête de la musique St Malo / St Joachim
Zone festive de St Joachim
- 22** Inauguration voie verte la Vélidéale
Site de Rozé
- 23** Concert le Grand 8
Site de Rozé
- 30** Les 24h Briéronnes
Site de Rozé

JUILLET

- 05** Marché de producteurs
Site de Rozé
- 12** Balade gourmande contée
semi- nocturne - Les potes au Roz'
Site de Rozé
- 13** Animation médiathèque "Hors les murs"
Site de Rozé

AOÛT

- 02** Marché de producteurs
Site de Rozé
- 24** Animation médiathèque "Hors les murs"
Site de Rozé
- 31** Forum des Associations
Complexe sportif

SEPTEMBRE

- 06** Marché de producteurs
Site de Rozé
- 14** Trail de Brière
Site de Rozé
- 28** 20 ans des Mariniers de Brière
Site de Rozé

infos pratiques



Mairie : Horaires d'été
Ouverture au public de 10h à 12h et 14h30 à 17h , sauf le
jeudi matin
Fermeture le samedi matin du 20 juillet au 17 août



L'accueil de loisirs sera fermé du 06 au 17 août



Le Spot jeunes sera fermé du 06 au 17 août



La médiathèque sera fermée du 06 au 17 août

